



ECOLES ET ACCUEIL DE LOISIRS



PROTOCOLE SANITAIRE LUNDI 02/11/2020

Un protocole sanitaire renforcé pour assurer la protection de tous dans les écoles, les collèges et les lycées.

Ces règles permettent d'accueillir tous les élèves. Elles peuvent être adaptées en fonction de l'augmentation de la circulation du virus sur les territoires et des spécificités locales.

Les grands principes

- Respect des gestes barrière
- Port du masque **obligatoire pour les adultes et les élèves dès le CP**
- Hygiène des mains
- Nettoyage et aération des locaux
- Limitation du brassage

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires selon les modalités de chaque établissement après nettoyage et désinfection des mains .

Le protocole renforcé traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École.

Ce qu'il faut retenir :

Port du masque obligatoire dès 6 ans à l'école et à l'accueil de loisirs

Respect des gestes barrières

Hygiène des mains

Aération et nettoyage des locaux

Limitation du brassage

Je retrouve l'intégralité du protocole sur le portail famille ou en un clic sur cette image.

POLE ENFANCE-
JEUNESSE
7 place Camille Julian
64500Ciboure

05 59 24 65 58

Portail.famille@mairiedeciboure.com